



Amiante à Malakoff 1 : les élu.e.s en FS informent les agents

Lors du CSA¹ de réseau Insee en Formation Spécialisée en santé au travail (SSCT²) du 5 décembre 2023, les élu.e.s CFDT, CGT et SUD, CFE-CGC, FO et UNSA ont renouvelé leurs demandes concernant les risques liés à l'amiante dans l'ancien site Insee MK1.

Nous demandons une totale transparence : la Formation Spécialisée du CSA de réseau doit être destinataire notamment du Diagnostic Avant Travaux (DAT) de désamiantage de la tour MK1.

Déclaration liminaire commune du 5/12/2023 des élus CFDT, CGT et SUD, CFE-CGC, FO, UNSA sur la prévention des risques liés à l'amiante

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres de la Formation Spécialisée du CSA de réseau,

Depuis quelques semaines, l'ancien site de l'Insee à Malakoff poursuit sa reconversion par une vaste opération de désamiantage.

Il y a plus ou moins 30 ans, des tests effectués dans les sous-sols ont détecté la présence d'amiante. Les agents qui ont travaillé dans les sous-sols ont été invités à se signaler pour un suivi médical sans pour autant obtenir d'attestation de présence. À plusieurs périodes, en fonction de l'évolution des normes, des recherches d'amiante ont généré plusieurs sessions de désamiantage (bibliothèque, divers locaux de stockage,...). Cependant, les risques pour les personnes qui ont pu être exposées ont été différemment pistés : un sondage par courriel a remonté plusieurs centaines de déclarations d'agents en poste (dont une bonne partie ont pu alors bénéficier d'un relatif suivi médical), mais **l'information auprès de retraités ou de prestataires susceptibles d'avoir travaillé en situation**

d'exposition, même faible, n'a pas été menée. L'alerte doit être poursuivie en sollicitant notamment le service de retraite de l'État pour atteindre les retraités concernés.

La démolition de la tour Insee et son désamiantage sont l'occasion de réaliser un diagnostic amiante très détaillé.

Nous demandons que la Formation Spécialisée SSCT du CSA de Réseau soit destinataire dans les plus brefs délais du diagnostic avant travaux (DAT) réalisé avant la mise en œuvre de l'actuel désamiantage, et qu'elle soit véritablement informée des conséquences pour les anciens occupants, prestataires et autres visiteurs de Malakoff 1 alertés ou pas.

Ce sujet exige une totale transparence vis-à-vis des élus comme des agents. Nous comptons sur la Direction ainsi que la médecine du travail pour poursuivre l'accompagnement des agents concernés en cas de maladie avérée, a fortiori pour les maladies professionnelles reconnues.

Surtout, il est important que les agents aient connaissance des risques sur leur santé en cas d'exposition, même faible, et soient correctement informés des possibilités de reconnaissance en maladie professionnelle pour les pathologies liées à l'amiante.

Des communications intersyndicales sous forme de HMI-exposition, telle que celle effectuée le 28 novembre 2023 doivent pouvoir se renouveler en complément de communication par la médecine du travail ».*

En réponse, le Directeur général s'engage à faire le nécessaire pour disposer des résultats détaillés de la présence d'amiante à Malakoff 1 et les communiquer à la médecine du travail et aux membres de la Formation Spécialisée nationale. Leurs analyses permettront d'avoir une meilleure connaissance des risques encourus.

Le Directeur général se dit sensible au sujet de l'amiante avec l'expérience du Tripode de Nantes. Cette histoire servira à mieux traiter le sujet du site de Malakoff 1 voire d'autres sites concernés à l'Insee. D'après lui, le site de Malakoff 1 n'est pas dans le même niveau d'exposition que celui de Nantes et ne devrait donc pas générer le même niveau de risques et de maladies liées à l'amiante, sous réserve d'un avis médical. La médecine du travail précise qu'un suivi régulier des agents déclarés comme agents ayant travaillé au Tripode de Nantes est effectué. À ce jour il n'existe aucune fiche d'exposition concernant le site de Malakoff 1.

Si des agents viennent consulter pour un suivi, les mesures pour détecter la moindre affection seront mises en œuvre.

La médecine du travail demande une quantification du risque.

Les élu.e.s invitent donc les agents souhaitant un suivi à se rapprocher de la médecine du travail de leur résidence administrative actuelle.

Depuis ces engagements, la Direction n'a communiqué ni auprès des élu.e.s ni auprès des agents au sujet des résultats détaillés de la présence d'amiante à Malakoff 1.

Les élu.e.s CFDT, CGT et SUD, CFE-CGC, FO et UNSA demandent l'engagement de la direction en lien avec la médecine du travail pour le suivi des agents ayant travaillé à MK1 !